

NOUVELLES DU BAC

Différents collaborateurs du BAC

Volume 65, numéro 1, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105136ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105136ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

collaborateurs du BAC, D. (1997). NOUVELLES DU BAC. *Assurances*, 65(1), 109–113. <https://doi.org/10.7202/1105136ar>

NEWS FROM IBC / NOUVELLES DU BAC

**by various IBC's contributors/
par différents collaborateurs du BAC**

NEWS FROM IBC

***Everybody talks about the weather...* by Paul Kovacs –
excerpt from PERSPECTIVE, VOL. 2, NUMBER 4,
DECEMBER 1996**

Insurers were very active this summer working to help property owners recover from intense storms. The worst damage was in Alberta, Manitoba and Quebec, including the tragic loss of life and property in the Saguenay. These losses have led, in turn, to weak the industry results for the third quarter of 1996.

Industry earnings fell by 52 percent in the third quarter relative to the strong results in the second quarter of the year. Insurance premiums written fell by 3 percent, while personal and commercial property claims increased 25 percent, and investment income edged up by 5 percent before gains, however investment gains fell by 100 million, reducing overall investment income by more than 10 percent.

***I have seen the future, and I need a good umbrella –*
excerpt from PERSPECTIVE, VOL. 2, NUMBER 4,
DECEMBER 1996**

Property and casualty insurers take action to address more frequent, more severe catastrophic losses.

Catastrophic risk is one of the most difficult financial issues facing insurers worldwide. A supportive multi-year framework for managing this risk is essential to ensuring appropriate pricing and increased availability of fully-funded coverage. Revenue that accumulates over a number of years should be used to pay these losses.

International accounting, tax and regulatory authorities have established a one-year framework for financial matters, an approach poorly suited for infrequent but costly perils. For example, earthquake premiums are identified as profit in a year when there are no claims, and disappear as taxes or dividends. Nothing accumulates.

Tax and regulatory authorities are considering a multi-year approach for earthquake risk, but weather remains stormy and catastrophic exposure is real. Senior management attention to this financial exposure is an increasing and difficult element of sound business practices for insurers in the 1990s.

Committee matters, by Andrew Rogacki – excerpt from FINANCIAL AFFAIRS, November 1996

This is the inaugural edition of an IBC newsletter for industry CFOs and others interested in the financial affairs of Canadian property and casualty insurance industry. The newsletter focuses on the activities of IBC's Financial Affairs Committee as we address tax, reporting and regulatory matters.

Committee operations

The Financial Affairs Committee is a standing committee which advises the Board of Directors of the Insurance Bureau of Canada with respect to financial affairs for the industry. The Committee typically meets four or five times a year.

Policy acquisition costs

The federal Department of Finance has requested the Bureau's view with respect to the tax treatment of policy acquisition costs and unearned premium reserves.

The Committee has drafted a submission to the Government proposing that actual acquisition costs, as measured by GAAP, should become the basis of determining the taxation of acquisition costs. This position was recently approved by IBC's Board of Directors.

Pre-budget consultations

IBC is participating again this year in pre-budget consultations with federal and provincial officials. The Bureau stresses the need to ensure fiscal responsibility (deficit elimination, debt retirement, no new taxes), a focussed reallocation of planned spending to support job creation, and the need to address specific tax concerns of our industry including preparedness for natural disasters.

Tax Panel, by David Hartman – excerpt from FINANCIAL AFFAIRS, November 1996

Earthquake reserves

IBC is aggressively pressing its proposal to establish dedicated earthquake reserves. There have been a number of recent meetings with OSFI officials to advance the overall initiative to ensure financial preparedness for the next major earthquake, including reserves.

Finance officials are also well briefed. IBC seeks to ensure a supportive tax environment for pre-funding industry capacity to respond to earthquake losses. Net premiums from earthquake cover would be identified as additional reserves, not income, for statutory and tax purposes.

This issue has been profiled in IBC's federal pre-Budget consultations.

GST reform

The GST Subcommittee, headed by Grant Gerow, has been very active. Meetings were held with tax officials in Nova Scotia, New Brunswick, Newfoundland, and Ottawa to discuss the treatment of P&C insurance under sales tax harmonization. The Subcommittee, working with IBC Atlantic VP, Don Forgeron, prepared written submissions to the provincial Ministers of Finance.

Financial Issues, by Susan Armstrong – excerpt from FINANCIAL AFFAIRS, November 1996

Discounting

Sue Armstrong is representing IBC on an OSFI task force that is reviewing the issue of mandatory discounting of loss reserves for P&C insurers. There were a number of meetings with the consultant that had been leading this effort for OSFI.

A paper will possibly be circulated to the Task Force members for consideration before broader consultation on this issue.

Disclosure

IBC provided written documents on draft guidelines to change OSFI's disclosure requirements. Several elements of the draft were not clear, but they appeared to impose excessive demands on the industry.

Annual returns/structured settlements

The Bureau provided written comments to the Canadian Council of Insurance Regulators (CCIR) on their draft annual return instructions. In response to CICA handbook section 3860, CCIR was requiring that structured settlements be reported as a separate asset and liability.

Reinsurance guidelines

IBC recently commented on OSFI's revised draft reinsurance guidelines. Like the version circulated last spring, the draft is closely modelled on the US accounting standard FAS 113. The draft was technically correct and we consider this to be the right approach. IBC's response to OSFI reiterated our brief that Canadian accounting standards should be set by the Canadian Institute for Chartered Accountants (CICA).

Financial products

A report of recommendations has been prepared by the sub-group reviewing IBC's financial products. Most of these products were initiated by IBC for lobbying purposes. The group focused on making these products more relevant to companies while retaining information necessary for IBC's lobbying efforts.

Regulatory Issues, by Phil Wilson – excerpt from FINANCIAL AFFAIRS, November 1996

Establishing a capital standard/ modifying the minimum asset test

Over the past year, the Subcommittee devoted considerable time to the issue of whether the Minimum Asset Test should be modified to incorporate certain aspects of a risk-based capital test. MAT has historically worked well, but the test is becoming unsophisticated and potentially misleading relative to the risk-based capital standards regulators have introduced for supervision of banks and life insurers.

Standards of sound business and financial practices

OSFI is presently working with CLHIA and CompCorp to establish standards of sound business practice for Canadian life insurers. IBC and PACICC are working to assess this work and to prepare materials that will be used in discussions next year with OSFI about the P&C insurance industry.

NOUVELLES DU BAC

***La météo par ci, la météo par là... par Paul Kovacs –
extrait tiré de PERSPECTIVE, VOL. 2, NUMÉRO 4,
DÉCEMBRE 1996***

Les assureurs ont eu fort à faire, cet été, pour aider leurs clients à se remettre des fortes tempêtes que nous avons connues. Les dommages les plus importants ont été enregistrés en Alberta, au Manitoba et au Québec, où le Saguenay a été particulièrement éprouvé par les pertes de vie et de biens. Ces sinistres ont eu pour effet de miner les résultats de l'industrie de l'assurance IARD au troisième trimestre de 1996.

Les revenus de l'industrie ont chuté de 52 % au troisième trimestre par rapport aux résultats vigoureux du trimestre précédent. Les primes émises ont reculé de 3 %, alors que les demandes d'indemnisation au chapitre des biens personnels ont fait un bond de 25 %. Le revenu de placement, abstraction faite des profits, a progressé de 5 %, mais les profits de placements ont chuté de 100 millions de dollars, ce qui a amputé le revenu de placement total de plus de 10 %.

***J'ai vu l'avenir. Quelqu'un a-t-il un bon parapluie? –
extrait tiré de PERSPECTIVE, VOL. 2, NUMÉRO 4,
DÉCEMBRE 1996***

Les assureurs de dommages se mobilisent pour composer avec des catastrophes plus fréquentes et plus graves.

Le risque de catastrophe est l'un des problèmes financiers les plus épineux avec lesquels les assureurs de partout dans le monde doivent composer. Il est essentiel d'adopter un plan pluriannuel de gestion de ce risque pour accroître la disponibilité d'une protection entièrement provisionnée à prix raisonnable. Il conviendrait d'utiliser le revenu accumulé au cours d'un certain nombre d'années pour régler ces sinistres.

Les instances comptables, fiscales et de réglementation internationales ont instauré un plan annuel pour traiter des questions financières, ce qui ne convient guère au règlement de sinistres peu fréquents mais coûteux. Ainsi les primes au titre de l'assurance contre les tremblements de terre sont assimilées aux bénéfiques pour un exercice au cours duquel aucune demande de règlement n'est soumise et disparaissent en impôts et en dividendes. Rien n'est accumulé.

Les instances fiscales et de réglementation songent à adopter une approche pluriannuelle à l'égard du risque de tremblement de terre, mais le temps demeure orageux et l'exposition au risque de catastrophe est réel. Il importe de plus en plus que les dirigeants de sociétés d'assurances se penchent sur ce risque financier, malgré sa complexité, pour garantir l'application de saines pratiques commerciales par les assureurs au cours des années 90.

Le Comité en bref, par Andrew Rogacki – extrait tiré de AFFAIRES FINANCIÈRES, Novembre 1996

Ceci est le premier numéro d'un bulletin d'information que le BAC destine aux chefs des opérations financières de l'industrie, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux affaires financières de l'industrie des assurances de dommages. Il portera sur les activités du Comité des affaires financières du BAC dans la mesure où il sera question de fiscalité, de comptes rendus et de législation.

Les activités du Comité

Le Comité des affaires financières, dont le statut est permanent, est chargé de faire des recommandations au conseil d'administration du BAC à l'égard des questions financières qui ont une incidence sur l'industrie. Les membres de ce Comité se réunissent habituellement quatre ou cinq fois par année.

Le prix de revient des polices d'assurance

Le ministère des Finances du gouvernement fédéral a demandé au BAC de lui faire part de son point de vue au sujet du régime fiscal en vigueur à l'égard du prix de revient des polices d'assurance et des provisions pour primes non acquises.

Le Comité a préparé un document dans lequel il suggère au gouvernement fédéral de fixer le taux d'imposition des coûts d'acquisition des PCRG. Cette suggestion a récemment été entérinée par le conseil d'administration du BAC.

Consultations en vue de la préparation du budget

Le BAC participe, cette année encore, à des consultations pré-budgétaires avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Le BAC insiste sur la nécessité de redresser la situation financière (élimination du déficit, amortissement de la dette, pas de nouveaux impôts), de focaliser les plans de dépenses de manière à favoriser la création d'emplois, et de se pencher sur les problèmes fiscaux propres à notre industrie, dont le dossier des provisions en cas de catastrophes naturelles.

**Groupe de travail sur la fiscalité, par David Hartman –
extrait tiré de AFFAIRES FINANCIÈRES, Novembre 1996**

Réserves en cas de tremblement de terre

Le BAC déploie tous les moyens pour mettre en oeuvre son projet de constitution de réserves en cas de temblement de terre. Nous avons récemment rencontré à plusieurs reprises des cadres du BSIF pour faire progresser ce dossier et nous assurer de provisions suffisantes pour faire face financièrement au prochain grand tremblement de terre.

Nous avons également saisi le ministère du Revenu de la question. Le BAC désire favoriser la création d'un régime fiscal qui lui permettra d'accumuler des fonds suffisants pour répondre aux demandes d'indemnité en cas de tremblement de terre. Sous ce régime, les primes nettes provenant des polices d'assurance contre les tremblements de terre seraient réputées constituer des réserves complémentaires plutôt que des recettes aux fins des taxes et de l'impôt.

Cette question a été soulevée dans le cadre des consultations prébudgétaires entre le BAC et le gouvernement fédéral.

Réforme de la TPS

Le sous-comité de la TPS, dirigé par M. Grant Gerow, a travaillé fort. Le sous-comité a rencontré les services fiscaux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et d'Ottawa pour discuter du sort réservé à l'assurance de dommages dans le cadre de l'harmonisation des taxes de vente. En collaboration avec le vice-président du BAC pour la région de l'Atlantique, M. Don Forgeron, le sous-comité a rédigé des mémoires à l'intention des ministres provinciaux des finances.

**Finances, par Susan Armstrong – extrait tiré de AFFAIRES
FINANCIÈRES, Novembre 1996**

Actualisation

Sue Armstrong représente le BAC auprès du groupe de travail du BSIF qui se penche sur le dossier de l'actualisation obligatoire des pertes de réserves des assureurs de dommages. Le groupe a rencontré à plusieurs reprises le conseiller qui dirige ce groupe.

La prochaine version de ce document sera peut-être présentée aux membres du groupe de travail avant de procéder à une consultation à grande échelle.

Divulgarion

Le BAC a préparé un document dans lequel il commente le projet de lignes directrices destinées à modifier les exigences du BSIF en matière de divulgation. Nombre d'éléments de ce projet n'étaient pas très clairs, mais semblent vouloir imposer à l'industrie des normes excessives.

Rendement annuel et règlements échelonnés

Le Bureau a rédigé un document à l'intention du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), dans lequel il commente la version préliminaire de son manuel sur le traitement du rendement. En réponse à l'article 3860 du Guide de l'ICCA, le CCRRA demandait que les règlements échelonnés soient déclarés comme un élément d'actif et de passif distinct.

Lignes directrices en matière de réassurance

Le BAC a récemment formulé des remarques concernant la plus récente version des lignes directrices du BSIF en matière de réassurance. À l'instar de la version publiée le printemps dernier, celle-ci s'inspire étroitement de la norme de comptabilité américaine FAS 133. Cette version est satisfaisante d'un point de vue technique et nous estimons que son approche est adéquate. Dans sa réponse, le BAC a cependant rappelé au BSIF que les normes de comptabilité canadienne devraient être établies par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

Produits financiers

Le sous-groupe chargé d'examiner les produits financiers du BAC vient de produire un rapport contenant ses recommandations. La plupart de ces produits ont été mis au point par le BAC à des fins de lobbying. Notre groupe a cherché à rendre ces produits plus attrayants pour les entreprises tout en permettant au BAC de recueillir les renseignements dont son lobby a besoin.

Réglementation, par Phil Wilson – extrait tiré de AFFAIRES FINANCIÈRES, Novembre 1996

Établissement d'une norme de capital et modification du test du seuil des actifs

Depuis un an, le sous-comité consacre beaucoup de temps à déterminer s'il serait opportun de modifier le test du seuil des actifs

(TSA) de manière à ce qu'il comporte des éléments du test de capital de risque. Jusqu'à présent, le TSA s'est avéré être un outil efficace, mais l'on craint qu'il ne soit plus assez sophistiqué et qu'il risque de nous conduire en erreur compte tenu des normes concernant le capital de risque que les législateurs ont adoptées dans le but de surveiller les activités des banques et des compagnies d'assurance-vie.

Normes concernant les bonnes pratiques commerciales et financières

Le BSIF s'affaire présentement avec l'ACCAP et CompCorp à préparer des normes concernant les bonnes pratiques commerciales et financières à l'intention des compagnies canadiennes d'assurance-vie. Le BAC et l'IARD procèdent à l'évaluation de leurs travaux et à la préparation de documents qui seront utilisés l'an prochain dans le cadre des discussions avec le BSIF portant sur l'assurance de dommages.